



janvier 2012

[Le Conseil canadien sur la reddition](#) (CCRC) est l'autorité de réglementation de l'audit du Canada, dédiée à la protection des intérêts du public investisseur.

En tant que champions de la qualité de l'audit, axé sur l'excellence, le CCRC réglemente les auditeurs de sociétés ouvertes canadiennes à travers son programme national d'inspection. Le processus d'inspection du CCRC fondé sur le risque se concentre sur les risques d'audit importants qui pourraient avoir le plus d'impact sur la qualité de l'audit. Fondée en 2003, le CCRC publie annuellement un [rapport public](#) sur ses résultats d'inspection.

Le CCRC fait des recommandations aux cabinets d'audit pour améliorer la qualité des audits. Les cabinets sont tenus de mettre en œuvre ces recommandations. Les recommandations du CCRC peuvent être spécifiques à certains dossiers ou encore impliquer le processus de contrôle-qualité du cabinet. Le CCRC peut imposer des sanctions si ses recommandations ne sont pas mises en œuvre.

En faisant la promotion des audits de haute qualité indépendants, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière, qui soutient nos marchés de capitaux.

Le CCRC améliore ses communications avec les comités d'audit

Les comités d'audit représentent une fonction importante de surveillance et de contrôle intégral dans la bonne gouvernance d'entreprise. Le CCRC croit que les comités d'audit devraient être plus axés sur la qualité de l'audit et devraient examiner activement de cette question avec leurs auditeurs. Un audit de haute qualité est la meilleure assurance qu'un comité d'audit rempli efficacement ses fonctions.

Dans le cadre de son programme de sensibilisation, le CCRC améliore ses communications avec les membres des comités d'audit des sociétés ouvertes. Dans les prochaines semaines, le CCRC vous enverra :

- Un résumé de «l'audit dans la décennie à venir: défis et changements», un symposium de deux jours récemment organisé par le CCRC et portant sur la qualité de l'audit
- Les résultats de son rapport spécial sur la pratique de l'audit en pays étranger
- Le rapport public du CCRC sur son inspection 2011 des cabinets d'audit

En savoir plus sur le CCRC

Plus d'informations sur le CCRC, y compris des détails sur le processus d'inspection et les rapports d'inspection précédents, sont disponible au www.cpab-ccrc.ca. Pour vous abonner à la liste d'envois du CCRC, veuillez s'il vous plaît cliquer sur l'hyperlien ci-dessous.

Cordialement,

Brian Hunt, FCA
Directeur général



Joignez-vous à notre liste d'envois